

Département des Pyrénées orientales

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et le onze juillet

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 5 juillet 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Alain GRIEU, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

M. Arnaud TREMOUILLE, ayant donné procuration à M. Jean-Francis FRANCHET

Mme Marie DARNER, ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA

M. Jean-Pierre SERRIE, ayant donné procuration à M. Gilles GUILLAUME

Mme Carole COLMENERO, ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS

Mme Monique MORELL, ayant donné procuration à M. Alain GRIEU

Mme Brigitte LESIEUR, ayant donné procuration à Mme Caroline LANGLAIS

Messieurs Guy FERNAND, Michel CUGULLERE, Philippe DE VOLONTAT

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

---

**Objet : 2022/03/03 : Subventions 2022 aux associations**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que lors de l'établissement du budget communal, une somme globale a été prévue pour le versement de subventions aux associations ;

**Considérant** qu'il convient à présent d'individualiser ces montants ;

**Considérant** que la commission vie associative s'est réunie le 24 juin 2022 ;

**Considérant** le tableau des subventions par association suivant :

Association	Subvention 2022
ACCA Chasse	500 €
Bompas cyclo tourisme	700 €
Gymnastique volontaire	2 115 €
Les Archers de Bompas	1 474 €
Club Loisirs	1 086 €
US Bompas Foot	8 000 €
Kung Fu Bompas	1 917 €
Boule Lyonnaise	1 142 €
Pentathlon moderne	2 393 €
AS Bompas Rugby	11 500 €
Club canin	1 567 €
Tennis Club	8 000 €
Judo Club	1 676 €
Nanbudo	2 466 €

Pétanque	500 €
Athlé Bompas	8 000 €
Krav Maga	336 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>53 372 €</b>

COS Bompas	10 000 €
Don du sang	400 €
Ligue contre le cancer	200 €
Secours catholique	350 €
Blouses roses	150 €
Echecs	350 €
Scrabble	200 €
Patchwork (doigts habiles)	350 €
Génération 63	200 €
Bompas canta	400 €
Sardanistes	600 €
Photo club	350 €
Couture (le fil d'or)	200 €
Cargols	1 200 €
Happy lines	200 €
Country	200 €
Chats libres villelonguais	1 000 €
Comité des fêtes	5 000 €
FNACA	150 €
Souvenir français	150 €
A partager	400 €
Club des aînés	500 €
Familles du soleil de là-bas	250 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES ET CARITATIVES</b>	<b>22 800 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>76 172 €</b>

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022 ;
- **D'APPROUVER** le montant des subventions 2022 tel que précisé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le versement desdites subventions à chaque association ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 11 juillet 2022

Le Maire,  
  
Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE.....22 JUIL. 2022